

# COMPRENDRE LE 100 % SANTÉ

## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un dispositif permettant à chacun d'accéder à des soins de qualité en **optique, dentaire et audiologie** avec une prise en charge totale des dépenses par l'Assurance Maladie et la complémentaire santé. Toutes les autres dépenses de santé (soins et équipements non mentionnés ci-dessous) ne sont pas concernées par cette réforme.



Soins pris en charge à

# 100 %

## À qui cela s'adresse-t-il ?

Le 100 % Santé s'adresse à toute personne bénéficiant d'un contrat dit responsable et optant pour les soins et équipements éligibles.

Un **contrat responsable** est une complémentaire santé qui favorise le recours au parcours de soins coordonnés et qui respecte un cahier des charges comprenant des garanties minimales et des plafonds de couverture pour certains postes de soins.



## En quoi cela consiste-t-il ?

Le 100 % Santé comprend différentes dispositions :

- La mise en place de prix limites de vente (optique, audiologie) et d'honoraires limites de facturation (dentaire) auprès des professionnels de santé.
- La définition de paniers comprenant des soins et équipements respectant les prix limites de vente et les honoraires limites de facturation.
- L'augmentation de la base de remboursement de la Sécurité sociale pour certaines prestations.
- L'augmentation du remboursement de la complémentaire santé.

### À savoir

Chacun garde la possibilité de recourir à des soins et équipements ne faisant pas partie du panier de soins 100 % Santé. Une partie des frais restera alors à sa charge, selon les garanties proposées par son contrat.



## Quand est mis en place le 100 % Santé ?



Le 100 % Santé est déjà en place depuis son déploiement en 2019. Il sera totalement effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.



## Comment ça marche ?



Votre professionnel de santé vous remet un devis avec au moins une offre relevant du panier 100% Santé (et donc intégralement remboursée si vous avez un contrat « responsable »).

En dentaire, cette information vaut seulement s'il existe dans le panier 100% Santé des équivalents thérapeutiques aux actes proposés.

## Quelles sont les prestations prises en charge en 2021 ?

### DENTAIRE

En dentaire, les honoraires limites de facturation des prothèses incluses dans le panier 100 % Santé sont :



#### Incisives

Bridges céramo-métalliques : **1 170 €**



#### Incisives, canines et 1<sup>ères</sup> prémolaires

Couronnes céramique monolithiques et céramo-métalliques : **500 €**



#### Incisives, canines et prémolaires

Couronnes céramique monolithiques zircone : **440 €**



#### Toutes les dents

Couronnes métalliques : **290 €**  
Inlay-core : **175 €**

Couronnes transitoires : **60 €**

Bridges métalliques : **870 €**

Prothèses amovibles à base de résine : **2 300 €**

### OPTIQUE

En optique, le panier inclut :



➤ **VERRES** performants et esthétiques : anti-reflets, anti-rayures, amincis (classe A) et traitant toutes les corrections visuelles.  
De **32,50 €** à **170 €** en fonction de la correction.

#### MONTURE

Pour les adultes : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de **30 €**

Pour les enfants de moins de 6 ans : un minimum de 17 modèles de montures en 2 coloris, pour un montant maximum de **50 €**



Afin de garantir une grande diversité de modèles, chaque opticien peut choisir les montures faisant partie de son panier 100 % Santé.

Chaque assuré a la possibilité de composer son propre équipement en choisissant des montures 100 % Santé avec des verres dont les prix sont fixés librement par l'opticien et inversement.

#### La prise en charge est renouvelable :

**2 ans** Tous les deux ans pour les adultes et enfants de 16 ans ou plus.

**1 an** Tous les ans pour les enfants de moins de 16 ans.

**6 mois** / **1 an** Tous les ans voire six mois pour les enfants de moins de 6 ans.

➤ En cas d'évolution de la vue ou de pathologie spécifique, des dérogations sont possibles.

### AUDIOLOGIE

En audiologie, le panier inclut :



Tous les types d'aides auditives : contour d'oreille classique, contour d'oreille à écouteur déporté et intra-auriculaires.



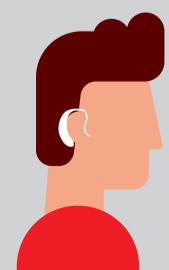
12 canaux de réglage afin d'assurer une adéquation de la correction au trouble auditif (ou dispositif de qualité équivalente).



Au moins trois des options suivantes :

- système anti-acouphène ;
- connectivité sans fil ;
- réducteur de bruit du vent ;
- synchronisation binaurale ;
- directivité microphonique adaptative ;
- bande passante ≥ 6 000 Hz ;
- fonction apprentissage de sonie ;
- dispositif anti-réverbération.

#### Prix limites de vente en 2021



- de 20 ans  
**1 400 €**



+ de 20 ans  
**950 €**

Depuis 2019, les prix limites de vente des audioprothèses comprises dans le panier de soins 100 % Santé ont été revus à la baisse par la Sécurité sociale.

#### LES +

- 30 jours minimum d'essai
- Quatre ans de garantie
- Suivi deux fois par an minimum
- **Prise en charge renouvelable tous les quatre ans**

Retrouvez les réponses à vos questions dans **notre FAQ**